

# Ateliers de pédagogie personnalisée : 135 organismes labellisés par l'Afnor

*"Le réseau des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) est aujourd'hui reconstruit."* Thème central du comité national d'orientation et de suivi (Cnos) des APP, qui s'est tenu le 8 décembre dans les locaux du Cnam, le message n'avait rien d'anodin, pour un réseau passé d'environ 850 centres et antennes en 2006 à environ 250 en 2011.

Le réseau a incontestablement souffert du changement de contexte intervenu ces dernières années : fin du soutien financier de l'État à l'animation nationale du réseau, passage aux appels d'offres, recentrage d'une partie de la commande publique sur les publics non ou très faiblement qualifiés, montée en puissance de réseaux régionaux, sortie du label d'une partie des Gréta, etc., les APP ont eu à relever de nombreux défis pour conserver leur spécificité. Et doivent sans doute en partie leur survie à ce qui a longtemps fait leur

force, le maintien d'un certain esprit militant tout droit issu des rangs de l'éducation permanente.

Fort d'un nouveau cahier des charges national garant du label APP, le réseau a travaillé main dans la main tout au long de l'année 2011 avec les équipes de l'Afnor pour démarrer 2012 avec quelque 135 organismes labellisés et autant d'antennes territoriales.

Accordé pour une période de trois ans, le label se veut "une garantie de qualité pour les financeurs et les stagiaires", nous indique Marie-Anne Corbin, présidente de l'association pour la promotion du label APP (APapp). Fondé sur les sept principes fondamentaux du réseau (voir encadré) et ouvert à tout organisme

de formation, le label est attribué par la commission nationale de labellisation sur la base d'un dossier d'audit réalisé par Afnor Certification. Au terme de la campagne d'audit engagée en 2011, Hélène Maguet, responsable développement à l'Afnor, souligne tout autant "le nombre de bonnes pratiques et points forts" constatés que la particularité du label APP, lequel traduit la "reconnaissance d'une démarche pédagogique centrée sur la personne, qui garantit une démarche spécifique concernant l'accès aux savoirs de base et aux compétences-clés européennes".

Autre particularité des APP, la dimension constitutive des partenariats au niveau local comme suite p. 29 >



www.ecvet-team.eu

**ECVET, un outil approprié pour favoriser la mobilité transnationale**

L'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) conduit depuis 15 ans une stratégie en matière de mobilité transnationale. L'intégration de la dimension européenne dans les parcours de formation initiale constitue une plus-value importante pour les apprenants. Durant les périodes de mobilité transnationale, les jeunes concernés peuvent

acquérir de nouvelles compétences, gagner en autonomie et en maturité.

Il existe toutefois une frustration : la non reconnaissance formelle des acquis d'apprentissage.

ECVET (système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels) peut fournir une solution : c'est, en effet, un outil qui permet, notamment, la reconnaissance des acquis d'apprentissage obtenus à l'étranger.

L'ANFA a été à l'initiative du projet ASSET visant à expérimenter le système ECVET dans le cadre d'un certificat de Branche (CQP TEEA). Le projet, piloté par l'EFMA (CFA chambre des métiers de Bourgoin-Jallieu), réunit des partenaires finlandais, hongrois et roumains. Les résultats sont attendus pour décembre 2011.

Par ailleurs, consciente des enjeux du système ECVET, l'ANFA s'est associée avec le Ministère de l'Éducation nationale et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris pour constituer un consortium visant à assurer le Secrétariat Européen du système ECVET. Depuis 2010, la Commission Européenne a confié cette mission au consortium dont l'ANFA est tête de file.



## La Faculté libre de droit de Lille est sur le marché de la formation continue

Depuis octobre 2011, la Faculté libre de droit de Lille (antenne juridique de l'Université catholique) a fait le choix d'investir le secteur de la formation continue. Et le premier titre ainsi accessible (un DU de droit funéraire, ouvert en janvier 2010) se verra adjoindre, à la rentrée 2012, un diplôme universitaire consacré aux droits de l'enfance, ainsi qu'un master 2 Droit social et ressources humaines. "La Faculté libre de droit est reconnue pour sa formation initiale et la qualité de ses enseignants-chercheurs. Aussi souhaitons-nous élargir notre activité. Il existait d'ailleurs une demande pressante de nombre d'entreprises ou d'anciens étudiants", explique Stéphanie Lodieu, responsable formation continue.

Mais pourquoi avoir fait du droit funéraire le premier domaine accessible par la voie de la formation continue ? "Ce diplôme concerne les fonction-

naires municipaux et les entrepreneurs, qui sont tenus par la réglementation de suivre au moins 96 heures de formation avant d'ouvrir une entreprise dans ce domaine. Et ce droit connaît de nombreuses évolutions, notamment en matière jurisprudentielle." Dans leur grande majorité, ces publics utilisent le plan, mais l'un des candidats a recouru à un Cif hors temps de travail.

Le DU Droits et intérêts supérieurs de l'enfance (niveau licence), représentera 120 heures de formation (vingt-quatre fois cinq heures). D'ailleurs, une première journée consacrée à un panorama sur la jurisprudence sociale s'est tenue le 14 décembre.

Quant au master 2 Droit social et ressources humaines, en contrat de professionnalisation, son enseignement est calqué sur celui du même diplôme accessible en formation initiale. "Il s'étendra sur une durée totale suite p. 29 >

# Ateliers de pédagogie personnalisée : 135 organismes labellisés par l'Afnor

"Le réseau des Ateliers de pédagogie personnalisée (APP) est aujourd'hui reconstruit." Thème central du comité national d'orientation et de suivi (Cnos) des APP, qui s'est tenu le 8 décembre dans les locaux du Cnam, le message n'avait rien d'anodin, pour un réseau passé d'environ 850 centres et antennes en 2006 à environ 250 en 2011.

Le réseau a incontestablement souffert du changement de contexte intervenu ces dernières années : fin du soutien financier de l'État à l'animation nationale du réseau, passage aux appels d'offres, recentrage d'une partie de la commande publique sur les publics non ou très faiblement qualifiés, montée en puissance de réseaux régionaux, sortie du label d'une partie des Gréta, etc., les APP ont eu à relever de nombreux défis pour conserver leur spécificité. Et doivent sans doute en partie leur survie à ce qui a longtemps fait leur

force, le maintien d'un certain esprit militant tout droit issu des rangs de l'éducation permanente. Fort d'un nouveau cahier des charges national garant du label APP, le réseau a travaillé main dans la main tout au long de l'année 2011 avec les équipes de l'Afnor pour démarrer 2012 avec quelque 135 organismes labellisés et autant d'antennes territoriales. Accordé pour une période de trois ans, le label se veut "une garantie de qualité pour les financeurs et les stagiaires", nous indique Marie-Anne Corbin, présidente de l'association pour la promotion du label APP (APapp). Fondé sur les sept principes fondamentaux du réseau (voir encadré) et ouvert à tout organisme

de formation, le label est attribué par la commission nationale de labellisation sur la base d'un dossier d'audit réalisé par Afnor Certification. Au terme de la campagne d'audit engagée en 2011, Hélène Maguet, responsable développement à l'Afnor, souligne tout autant "le nombre de bonnes pratiques et points forts" constatés que la particularité du label APP, lequel traduit la "reconnaissance d'une démarche pédagogique centrée sur la personne, qui garantit une démarche spécifique concernant l'accès aux savoirs de base et aux compétences-clés européennes". Autre particularité des APP, la dimension constitutive des partenariats au niveau local comme suite p. 29 >

## La Faculté libre de droit de Lille est sur le marché de la formation continue

Depuis octobre 2011, la Faculté libre de droit de Lille (antenne juridique de l'Université catholique) a fait le choix d'investir le secteur de la formation continue. Et le premier titre ainsi accessible (un DU de droit funéraire, ouvert en janvier 2010) se verra adjoindre, à la rentrée 2012, un diplôme universitaire consacré aux droits de l'enfance, ainsi qu'un master 2 Droit social et ressources humaines. "La Faculté libre de droit est reconnue pour sa formation initiale et la qualité de ses enseignants-chercheurs. Aussi souhaitons-nous élargir notre activité. Il existait d'ailleurs une demande pressante de nombre d'entreprises ou d'anciens étudiants", explique Stéphanie Lodieu, responsable formation continue. Mais pourquoi avoir fait du droit funéraire le premier domaine accessible par la voie de la formation continue ? "Ce diplôme concerne les fonction-

naires municipaux et les entrepreneurs, qui sont tenus par la réglementation de suivre au moins 96 heures de formation avant d'ouvrir une entreprise dans ce domaine. Et ce droit connaît de nombreuses évolutions, notamment en matière jurisprudentielle." Dans leur grande majorité, ces publics utilisent le plan, mais l'un des candidats a recouru à un Cif hors temps de travail. Le DU Droits et intérêts supérieurs de l'enfance (niveau licence), représentera 120 heures de formation (vingt-quatre fois cinq heures). D'ailleurs, une première journée consacrée à un panorama sur la jurisprudence sociale s'est tenue le 14 décembre. Quant au master 2 Droit social et ressources humaines, en contrat de professionnalisation, son enseignement est calqué sur celui du même diplôme accessible en formation initiale. "Il s'étendra sur une durée totale suite p. 29 >

suite de la p. 28 > au niveau national : partenaires prescripteurs comme les Missions locales, Pôle emploi ou des entreprises, partenaires financeurs comme les Opcas, l'État ou les Régions, partenaires politiques comme la FFP ou l'ANLICI et, enfin, partenaires pédagogiques comme le Cned ou le Cnam. Témoin de cette réalité, le Cnos du 8 décembre, présidé par André Moisan, maître de conférences au Cnam, qui regroupait des APP mais aussi des partenaires qui, à l'instar de l'ANLICI, d'Uniformation ou encore de l'espace autoformation de la Bibliothèque publique d'information du Centre Pompidou, n'ont pas hésité à entrer dans un franc dialogue avec le réseau. Ainsi par exemple de Claire Oger, chargée de mission chez Uniformation, qui a notamment insisté sur la nécessité pour les APP de se rapprocher davantage des Opcas et de s'appuyer sur leurs référentiels de compétences, lesquels permettent à la fois de "répondre sur mesure et de travailler la transférabilité". Enjeux de l'année 2012 pointés par la présidente de l'APapp, "remaillier le territoire, accueillir de nouveaux APP et, toujours et encore, améliorer notre démarche et mieux communiquer".

■ Nicolas Deguerry

www.app.tn.fr

suite de la p. 28 > de 430 heures, à raison de trois journées passées en entreprise et deux journées de cours par semaine", détaille Stéphanie Lodieu. Décidément très active sur le plan de la formation continue, la Faculté libre de droit réfléchit actuellement au développement de formations interentreprises courtes, consacrées au droit des affaires (regroupant des enseignements relevant tant du droit social que du droit des RH, mais aussi du droit pénal, européen, administratif ou international) pouvant s'étaler sur une, deux ou trois journées. "Une durée idéale pour que ces enseignements soient suivis au titre du DIF", a pensé Stéphanie Lodieu. Quant à l'avenir, l'institut travaille déjà à l'adaptation d'autres masters du catalogue de formations initiales.

■ Benjamin d'Alquerre

www.faculte-libre-de-droit-lille.fr

## Questions à Marie-Anne Corbin, présidente de l'APapp "Une garantie de qualité, mais aussi d'évolution"

La couverture territoriale apparaît beaucoup moins homogène que par le passé et certaines régions n'accueillent plus (Limousin, Auvergne) ou très peu (Rhône-Alpes, Champagne-Ardenne, Picardie, Basse-Normandie, Pays de la Loire, Centre, etc.) d'APP. Pourquoi ?

Certaines régions, comme le Centre, ont choisi de porter leur propre dispositif plutôt que d'appartenir à un réseau national ; d'autres, historiquement peu couvertes, n'ont pas bénéficié de la même dynamique et de l'effet réseau qui ont permis à celles qui étaient bien maillées de mieux résister. Enfin, d'autres régions, comme l'Auvergne, ont choisi l'option Gréta<sup>1</sup>.

Quels sont aujourd'hui les organismes porteurs ?

Environ 30 % de Gréta, très mobilisés parce qu'ils ont choisi de rester par vrai choix politique, 50 % d'organismes associatifs et de SARL, 20 % de CFFPA (Centres de formation professionnelle et de promotion agricole), de CCI, Chambres de métiers, mairies et autres collectivités territoriales.

L'apprenant type est-il toujours le même ?

Oui, plutôt une femme, demandeur d'emploi de plus de 26 ans, d'un niveau de formation initiale inférieur au bac.

Sur quoi porte aujourd'hui l'activité des APP ?

Essentiellement les compétences-clés, mais celles-ci ne se résument pas à la lutte contre l'illettrisme. Nous continuons d'accueillir des niveaux IV et plus, et il est important que les APP ne soient pas étiquetées uniquement publics V et *infra* V, même si nous répondons à leurs besoins. Il ne faut par ailleurs pas confondre les huit compétences-clés européennes et les dispositifs financés. Qu'il s'agisse de l'État, des Régions ou des Opcas, chaque financeur cible le public en fonction de sa compétence et des besoins de son territoire : par exemple, l'État les publics *infra* V sur cinq compétences, le Conseil régional de Haute-Normandie les publics V bis et IV, un Opcas la compétence numériques ou mathématiques, etc. Les APP partent des huit compétences-clés à partir de leurs sept principes fondamentaux pour répondre aux besoins des multiples financeurs.

Tout passe nécessairement par les compétences-clés ?

Non, notre offre de service est avant tout caractérisée par notre démarche : la personnalisation, l'accompagnement, l'ancrage territorial, l'entrée-sortie permanente,

LES SEPT PRINCIPES FONDAMENTAUX DES APP

- La personnalisation de la formation ;
- l'accompagnement de l'apprenant ;
- l'ancrage territorial ;
- la diversité des publics accueillis en flux ;
- les domaines de formation référés aux huit compétences-clés européennes ;
- les sources diversifiées de financement ;
- le fonctionnement en réseau à dimension régionale et nationale.

le sur-mesure, l'"apprendre à apprendre", etc. : les compétences-clés ne sont qu'un contenu.

Proposez-vous de l'accompagnement à la VAE ?

Tout à fait, d'autant plus que la démarche APP peut aussi s'apparenter à une forme de pré-VAE : de l'accompagnement en amont pour une projection en aval. Il faut donc savoir exactement où est la personne pour essayer d'évaluer son niveau et ses besoins au plus près. C'est un aspect que nous avons encore accentué dans le cadre d'un groupe de travail (consacré à la mise en place d'un portfolio), qui essaie vraiment de balayer tout ce que la personne a fait auparavant. La seule condition à l'accompagnement VAE est d'obtenir un financement.

Comment valorisez-vous le label APP ?

C'est une garantie qualité, et l'assurance de savoir exactement ce que nous faisons, puisque tout est décliné dans le cahier des charges : n'importe quel financeur peut savoir ce qu'il va trouver dans l'APP sur l'ensemble du territoire, *idem* pour le stagiaire. Au-delà de la mutualisation des moyens et des économies d'échelle, l'effet réseau apporte aussi une garantie d'évolution, avec des groupes de travail associant des chercheurs qui font progresser la méthode et la démarche. Il est important de comprendre que le réseau est constitué de l'ensemble des APP, mais aussi de l'ensemble des partenaires. Ils ont la parole dans nos instances et peuvent donc faire remonter leurs besoins et réflexions, comme l'ANLICI et Uniformation l'ont d'ailleurs fait lors du Cnos du 8 décembre.

■ Propos recueillis par N. D.

1. Près d'un APP sur deux était porté par un Gréta lors du transfert du label de l'État à l'APapp en mars 2009. Certains Gréta, hostiles à la diversité des organismes porteurs, ont préféré quitter le réseau que d'accepter que la marque ne soit pas remise au ministère de l'Éducation nationale.



ECVET, un outil approprié pour favoriser la mobilité transnationale

LANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) conduit depuis 15 ans une stratégie en matière de mobilité transnationale. L'intégration de la dimension européenne dans les parcours de formation initiale constitue une plus-value importante pour les apprenants. Durant les périodes de mobilité transnationale, les jeunes concernés peuvent acquérir de nouvelles compétences, gagner en autonomie et en maturité.

www.ecvet-team.eu

Il existe toutefois une frustration : la non reconnaissance formelle des acquis d'apprentissage.

ECVET (système européen de crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels) peut fournir une solution : c'est, en effet, un outil qui permet, notamment, la reconnaissance des acquis d'apprentissage obtenus à l'étranger.

LANFA a été à l'initiative du projet ASSET visant à expérimenter le système ECVET dans le cadre d'un certificat de Branche (CQP TEEA). Le projet, piloté par l'EFMA (CFA chambre des métiers de Bourgoin-Jallieu), réunit des partenaires finlandais, hongrois et roumains. Les résultats en sont attendus pour décembre 2011.

Par ailleurs, consciente des enjeux du système ECVET, l'ANFA s'est associée avec le Ministère de l'Éducation nationale et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris pour constituer un consortium visant à assurer le Secrétariat Européen du système ECVET. Depuis 2010, la Commission Européenne a confié cette mission au consortium dont l'ANFA est tête de file.

